

**SESSION ORDINAIRE**

**EN DATE DU**

**20 AOÛT 2020**

**L'an deux mil vingt, le 20 août à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-Culturel de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de MME Christelle PAYE, Maire.**

**Etaient présents : MME Christelle PAYE, M. David MITTEAU, M. Claude CARREAU, M. Paul ROBINET, MME Laure AGEORGES, MM. Christophe ARTUR, Michel BOISTARD, Géo CHIRITescu-CRISAN, MMES Emilie GENNY, Odile LUCAS, M. Jean MORIN, MME Marie-Jeanne MOUTON, M. Alain YVELIN.**

**Absents excusés : Monsieur Xavier AOUTIN procuration à Madame Christelle PAYE. M. Emmanuel VAN HUFFEL**

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean MORIN.**

En préambule Madame le Maire précise que les modifications ci-dessous doivent être portées sur le compte-rendu du conseil municipal du 30 juillet, concernant les responsables des commerces :

- Le Café du Commerce (Madame ANTZ)
- Le Café de la Place (Monsieur CABARET)
- Les Chambres d'hôtes (Monsieur JEUNHOMME)

**Formation des élus**

Inscrits : Christophe, Emilie, Géo, Laure, Xavier et Christelle  
Un budget de 732 euros a été retenu et voté

**N°2020-029 – Crédit de formation des élus**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-12 et suivants et R.4135-19-1 et suivants,

Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions de mandats locaux,

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu le décret n°2016-870 du 29 juin 2016 relatif aux modalités d'application du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux,

Considérant que les membres d'un Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,

Considérant les modalités de calcul du montant des dépenses de formation,

Considérant que ce crédit sera réparti à égalité entre tous les élus qui sollicitent une formation à condition que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur conformément à l'article R4135-19-1 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

- Accepte qu'une enveloppe au titre de l'année 2020 de 733€ soit allouée à la formation des élus.

- Autorise Madame le Maire à signer avec les organismes de formation agréés les conventions présentées préalablement à toute action de formation en lien avec les fonctions effectivement exercées

pour le compte de la Commune, dans le cadre du droit individuel à la formation des élus.

- Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

- Dit que les dépenses relatives aux frais de formation des membres du Conseil municipal, seront prélevés sur les crédits correspondants inscrits, chaque année au budget communal au chapitre 65.

#### FORMATION DES ELUS - Annexe 1 à la délibération 2020-029

ELUS	FORMATIONS SOUHAITEES
AGEORGES Laure	Finances et Budget (1er niveau)
	Prise de parole en public
	La voix, couleur de vos intentions
	<b>Sensibilisation à l'environnement des élus "boîte à outils" pour une bonne prise de fonction</b>
AOUTIN Xavier	<b>Sensibilisation à l'environnement des élus " boîte à outils" pour une bonne prise de fonction (4 modules)</b>
	Les cas de l'urbanisation
	Marchés et appels d'offres
ARTUR Christophe	<b>Compétences et axes stratégiques des collectivités :</b> - déceler les forces et faiblesses de la gestion locale - généralités permettant de comprendre le fonctionnement des collectivités territoriales
	<b>Comprendre les contextes et grands principes :</b> - marchés appels d'offres - finances budgets - obtenir les aides publiques - prévention des risques
	<b>Mieux vivre son rôle d' élu :</b> - travailler au sein d'équipes : - organisation du conseil municipal - s'affirmer avec assertivité - organiser et manager les projets collectifs
	<b>Communication personnelle :</b> - prise de parole public - Savoir convaincre - l'art du débat
	<b>Sensibilisation à l'environnement des élus " boîte à outils" pour une bonne prise de fonction (4 modules)</b>
BOISTARD Michel	
CARREAU Claude	
CHIRITescu-CRISAN Géo	<b>Sensibilisation à l'environnement des élus " boîte à outils" pour une bonne prise de fonction (4 modules)</b>
GENNY Emilie	<b>Sensibilisation à l'environnement des élus " boîte à outils" pour une bonne prise de fonction (4 modules)</b>
	Finances et Budget (1er niveau)
LUCAS Odile	
MITTEAU David	
MORIN Jean	
MOUTON Marie-Jeanne	

PAYE Christelle	Sensibilisation à l'environnement des élus " boîte à outils" pour une bonne prise de fonction (4 modules)
ROBINET Paul	
VAN HUFFEL Emmanuel	
YVELIN Alain	

### **Pôle école : appel à projets Label Ecoles Numériques 2020**

Un budget de 3000 € HT pour le renouvellement du parc informatique de la maternelle est voté à l'unanimité. Achat de 5 ordinateurs et une imprimante.

### **N°2020-030 – Label écoles numériques 2020**

Madame le Maire informe que le Ministère de l'Education Nationale débloque des fonds pour permettre aux communes rurales de soutenir le développement de l'innovation numérique dans leurs écoles grâce à : AAP (appel à Projet) "Label Ecoles Numériques 2020".

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte de financer 3000€ HT d'achat de matériel informatique
- Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature pour l'AAP (Appel à Projet) "Label Ecoles Numériques 2020" afin d'obtenir une subvention.

### **PLUi**

Référént nommé : Xavier AOUTIN suppléant Claude CARREAU

### **N°2020-033 - Désignation du référent et suppléant PLUi**

Par délibération n° 2017.062 en date du 29 juin 2017, le Conseil communautaire a défini les modalités de collaboration, entre la Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire et ses communes membres pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Conformément à cette délibération, il est proposé que chaque conseil municipal désigne une personne référente en charge du PLUi. Ce référent relayera les remarques et commentaires du conseil municipal vers les groupes de travail du PLUi et inversement, devra faire état des avancées de la démarche au conseil municipal.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité comme :

Référént : Mr AOUTIN Xavier

Suppléant : Mr CARREAU Claude

### **Convention d'assistance technique départementale pour l'assainissement**

A été renouvelée à l'unanimité.

### **N°2020-028 - Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement collectif**

L'Assemblée est informée que la convention de partenariat entre le Département du Cher et la Commune dans le cadre de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement, est arrivée à son terme et doit être renouvelée.

Le Conseil départemental du Cher a souhaité faire évoluer son cadre d'intervention et une nouvelle convention cadre a ainsi été adoptée lors de l'Assemblée départementale en date du 9 décembre 2019.

Après concertation, le conseil municipal :

- accepte le renouvellement de la convention du Conseil départemental concernant l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement pour une durée de 4 ans,
- autorise Madame le Maire ou ses Adjointes à signer les documents se rapportant à ce dossier.

### **Action sociale**

100 euros ont été votés pour l'aide aux obsèques d'une habitante de Vailly suite à la demande de budget social par le département, le Conseil demande d'étudier au cas par cas les demandes d'aides. Le Conseil reste favorable pour apporter une aide financière selon les situations.

### **N°2020-031 – demande secours**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de secours formulée par le Conseil départemental du Cher ; cette aide est destinée à financer les obsèques d'une administrée de la commune que sa fille ne peut assumer.

Après délibération, l'assemblée entérine les conclusions de la commission des affaires sociales et vote à la majorité (une abstention) la somme de 100 euros pour cette demande de secours.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 658 88 (autre).

### **N° 2020-032 - Fonds de solidarité pour le logement 2020**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du service prévention autonomie et vie sociale du Département du Cher, qui sollicite une participation communale au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2020.

Après délibération, le conseil municipal ne souhaite pas apporter une réponse favorable à cette demande.

### **Visite des élus**

11 septembre à 14h30 « Allons voir » sur le thème des granges pyramidales.

13 septembre à 10h00 Musée rétro mécanique de Vailly.

L'ordre du jour ayant obtenu un accord complet, la séance a été levée à 20h03.